



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 avril, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 15 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER
Madame Claudine COUVRAT
Madame Anne HEURTAUX
Monsieur Arnaud MABIRE
Monsieur Jean-Luc DEPAUW
Madame Aurélia MAUBOUSSIN
Monsieur Daniel GALLIE
Monsieur Dimitri DUREL
Madame Stéphanie LOURETTE
Monsieur Jean-Pierre COLLAS

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES

Madame Nadège URBANSKI
Monsieur Jean-Pascal RUIZ
Monsieur Ludovic FRIARD – Pouvoir à Anne HEURTAUX

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents ou représentés : 11

Nombre de membres votants : 11

A été désignée secrétaire de séance, Madame Claudine COUVRAT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu du 27 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX

- Un arbre est tombé dans l'Iton de la parcelle AB63 et gène la circulation de l'eau. Nous allons avertir le SMABI (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton). En cas d'inaction du propriétaire pour l'enlèvement de l'arbre, alors, conformément à la réglementation, le SMABI interviendra, le coût de l'intervention revenant au propriétaire de la parcelle AB63.
- Département de l'Eure - Travaux de renouvellement de la couche de roulement par la mise en œuvre d'un enrobé coulé à froid sur la route départementale n°52 (Route de la Vallée). Travaux sur le mois d'avril en fonction des conditions météorologiques.

► Département - Voie verte

Monsieur VIVIER a écrit le 8 avril 2025 aux conseillers départementaux et au Vice-Président en charges des voies douces au sujet du projet de voie verte sur la commune de Normanville.

Le projet, porté depuis plus de 2 ans par le Conseil Départemental de l'Eure a fait l'objet de multiples rencontres avec les services du Conseil Départemental et une réunion publique a été organisée pour sa présentation à la population de la commune de Normanville.

Les concertations avec les propriétaires fonciers impactés par ce projet ont eu lieu et ont abouti à des accords avec ceux-ci. Les acquisitions foncières sont en cours de finalisation avec les propriétaires (notifications SAFER réalisées et délai de 2 mois dépassé, accord des fermiers pour résilier les baux sur les parcelles concernées).

La commune de Normanville, conformément aux discussions et en préalable de la réalisation du projet, a déposé un dossier pour l'enfouissement des réseaux auprès du SIEGE en 2024, qui a été accepté.

Les travaux d'enfouissement par le SIEGE sont en cours de réalisation ce printemps 2025.

Monsieur le Maire a demandé à plusieurs reprises au service voies douces du Conseil Départemental, les devis pour les entrées charretières des habitations route de la Vallée, ainsi pour l'assainissement en traverse pour la partie concernée route de la Vallée.

Malgré plusieurs relances, aucun chiffrage. Malgré tout, des sommes sont inscrites au budget 2025 de la commune de Normanville.

A ce jour, Monsieur VIVIER n'a aucun retour officiel sur ce projet et sa réalisation.

En l'absence de retour, et au regard des contraintes budgétaires du Conseil départemental, Monsieur VIVIER s'interroge sur la réalisation en 2025 de ce projet.

Monsieur le Maire a sollicité dans le mail du 8 avril 2025, une rencontre ou un échange sur ce projet.

► EPN – Travaux de voirie sur la commune

Le service voirie de l'EPN nous informe que dans le cadre du programme d'entretien annuel des voiries, la Direction de la Voirie et des Aménagement procèdera à des travaux de remise en état de l'allée du Château, tronçon situé entre la rue de l'Eglise et la rue du Robichon. Les diverses dégradations de cette voie, faïençages, affaissements, fissurations imposent la reprise du tapis d'enrobé.

Ces travaux sont prévus à compter du 7 mai 2025.

Il convient de prévenir les associations qui empruntent la salle des fêtes et l'ESN (Entente Sportives de Normanville)

► Projet « Les Ouches »

En décembre dernier, la Directrice du CAUE annonçait que dans le cadre du contexte budgétaire actuel du Département de l'Eure, la participation du Conseil Départemental de l'Eure pour le budget de l'architecte-paysagiste sur le projet des ouches était suspendu. Le CAUE réalise le cahier des charges, mais dans ce contexte les frais seraient à supporter en totalité par la commune de Normanville.

Le CAUE aimeraient nous accompagner sur les conseils.

Un réunion est prévu le 14 mai 2025

DELIBERATIONS

DB2025.018 – VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) de la Mairie

Les membres du Conseil Municipal :

- Donnent un avis favorable au devis de Bis Rénovation n°608198 :
 - Montant HT : 1 521,10 €uros
 - Montant TTC : 1 825,32 €uros
- Sollicitent une subvention auprès :
 - D'Evreux Portes de Normandie au titre des Fonds de concours

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2025.019 - Postes informatiques Mairie

Les membres du Conseil Municipal :

- Donnent un avis favorable au devis de Berger Levraut DV0691059-4 :
 - Montant HT : 3 440,00 €uros
 - Montant TTC : 4 128,00 €uros
- Sollicitent une subvention auprès :
 - D'Evreux Portes de Normandie au titre des Fonds de concours

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2025.020 – Standard Mairie

Les membres du Conseil Municipal :

- Donnent un avis favorable à la proposition ORANGE BUSINESS 11741096692 :
 - Montant HT : 7 380,95 €uros
 - Montant TTC : 8 857,14 €uros
- Sollicitent une subvention auprès :
 - D'Evreux Portes de Normandie au titre des Fonds de concours

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2025.021 - Chaises de la salle des fêtes

Les membres du Conseil Municipal :

- Donnent un avis favorable au devis Qualidesk DV25009 :
 - Montant HT : 1 545,85 €uros
 - Montant TTC : 1 855,02 €uros
- Sollicitent une subvention auprès :
 - D'Evreux Portes de Normandie au titre des Fonds de concours

Délibération adoptée à l'unanimité

► DB2025.022 – Four et installation électrique four de la salle des fêtes

Les membres du Conseil Municipal :

- Donnent un avis favorable aux devis suivants :

► D.C.F.C. n°DC2762

- Montant HT : 3 358,00 €uros
- Montant TTC : 4 029,60 €uros

► Coquerel n° 22083

- Montant HT : 627,50 €uros
- Montant TTC : 753,00 €uros

Total HT : 3 985,50 €

Total TTC : 4 782,60 €

- Sollicitent une subvention auprès :

- D'Evreux Portes de Normandie au titre des Fonds de concours

Délibération adoptée à l'unanimité

► DB2025.023 - Autobloquants proximité salle des Fêtes et terrain de football

Les membres du Conseil Municipal :

- Donnent un avis favorable au devis :

► BLIN du 5 novembre 2024

- Montant HT : 943,00 €uros
- Montant TTC : 1 131,60 €uros

- Sollicitent une subvention auprès :

- D'Evreux Portes de Normandie au titre des Fonds de concours

Délibération adoptée à l'unanimité

► DB2025.024 – Dalles sécurité jeux arborétum

Les membres du Conseil Municipal :

- Donnent un avis favorable au devis :

► JULLIEN n°EB45533

- Montant HT : 1 600,00 €uros
- Montant TTC : 1 920,00 €uros

- Sollicitent une subvention auprès :

- D'Evreux Portes de Normandie au titre des Fonds de concours

Délibération adoptée à l'unanimité

► DB2025.025 – Centrale de Traitement d’Air (CTA) de la Pompe à Chaleur de l’ESCALE

Les membres du Conseil Municipal :

- Donnent un avis favorable au devis :

► PROSSAIR n°3615

- Montant HT : 9 222,00 euros
- Montant TTC : 11 066,40 euros

- Sollicitent une subvention auprès :

- D’Evreux Portes de Normandie au titre des Fonds de concours

Délibération adoptée à l’unanimité

DB2025.026 – Interphone Primaire – Groupe scolaire

Les membres du Conseil Municipal :

- Donnent un avis favorable au devis :

► COQUEREL n°22007

- Montant HT : 3 450,98 euros
- Montant TTC : 4 141,18 euros

- Sollicitent une subvention auprès :

- D’Evreux Portes de Normandie au titre des Fonds de concours

Délibération adoptée à l’unanimité

DB2025.027 – Mobilier Groupe Scolaire

Les membres du Conseil Municipal :

- Donnent un avis favorable au devis :

► MANUTAN Collectivité n°COL250301196

- Montant HT : 1 666,87 euros
- Montant TTC : 2 000,24 euros

- Sollicitent une subvention auprès :

- D’Evreux Portes de Normandie au titre des Fonds de concours

Délibération adoptée à l’unanimité

DB2025.028 – Informatique – Groupe scolaire

Les membres du Conseil Municipal :

- Donnent un avis favorable aux devis :

► Devis PSI VDE11 005301

- Montant HT : 2 140,00 euros
- Montant TTC : 2 568,00 euros

► Devis PSI VDE11 005302

- Montant HT : 1 524,00 euros
- Montant TTC : 1 828,80 euros

Total des devis :

- **Montant HT : 3 664,00 euros**
- **Montant TTC : 4 396,80 euros**

- Sollicitent une subvention auprès de :

- D'Evreux Portes de Normandie au titre des Fonds de concours

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2025.029 - Encaissement chèque bancaire

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement du chèque 0002501 de MMA IARD d'un montant de 69 euros concernant la résiliation du contrat d'assurance du panneau pédagogique prêté par l'EPN.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2025.030 - Bibliothèque - Récompense du concours dessin Manga



A l'occasion du concours Dessin Manga, organisé par la bibliothèque municipale de Normanville, le conseil municipal décide de récompenser les lauréats :

- 8-11 ans : Carte cadeau Espace culturel E.Leclerc de 50 euros
- 12-16 ans : Carte cadeau Espace culturel E.Leclerc de 50 euros

Remises des prix le 11 juin 2025, 17h30 à la bibliothèque.

Délibération adoptée à l'unanimité

**DB2025.031 - Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes
relatif à la gestion de la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, pour
les exercices 2019 et suivants**

Entre les mois de février et de juillet 2024, une procédure de contrôle contradictoire a été conduite par la Chambre régionale des comptes de Normandie sur les comptes et la gestion de la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN) pour les exercices 2019 à 2023.

Au terme de ce contrôle, par courrier du 20 décembre 2024, la Chambre régionale des comptes a adressé son rapport d'observations définitives au Président d'EPN en l'invitant à faire part de sa réponse dans le délai d'un mois.

Ainsi, le rapport d'observations définitives auquel est jointe la copie de la réponse d'EPN, a été enregistrée au greffe de la Chambre le 17 février 2025.

Lors de la séance du Conseil communautaire du 1^{er} avril 2025, le Président d'EPN a porté à la connaissance des conseillers communautaires ledit rapport d'observations définitives afin d'en débattre.

En application des dispositions de l'article L. 243-8 du Code des juridictions financières, il appartient aujourd'hui à chaque Maire des communes membre d'EPN de présenter ce rapport à son Conseil municipal dès sa plus proche réunion, étant précisé que ce rapport « fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat. »

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-1 ;

Vu le Code des juridictions financières, et notamment l'article L243-8 ;

Vu le courrier de la Chambre régionale des comptes daté du 18 février 2025 ;

Considérant le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes et sa réponse ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- PREND ACTE de la tenue d'un débat portant sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif aux comptes et à la gestion de la Communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie, pour les exercices 2019 à 2023 et de sa réponse.

- PREND ACTE dudit rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2025.032 - ZAN – Zéro Artificialisation Nette

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment son article 194 ;

Vu la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;

Vu le décret n° 2023-1097, du 27 novembre 2023, relatif à la mise en œuvre de la territorialisation des objectifs de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols.

Vu la délibération n°AP D 24-03-7 du Conseil Régional en date du 25 mars 2024 adoptant la proposition de modification du SRADDET ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-065 en date du 28 mai 2024 portant approbation de la modification du SRADDET de la Normandie ;

Vu le Schéma de Cohérence Territorial approuvé le 23 février 2020 ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 17 décembre 2019,

Vu l'arrêté prescrivant la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Evreux Portes de Normandie, en date du 15 juillet 2024,

CONSIDÉRANT que la modification du SRADDET a modifié les objectifs de réduction de consommation foncière sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie pour la période 2021-2030 ;

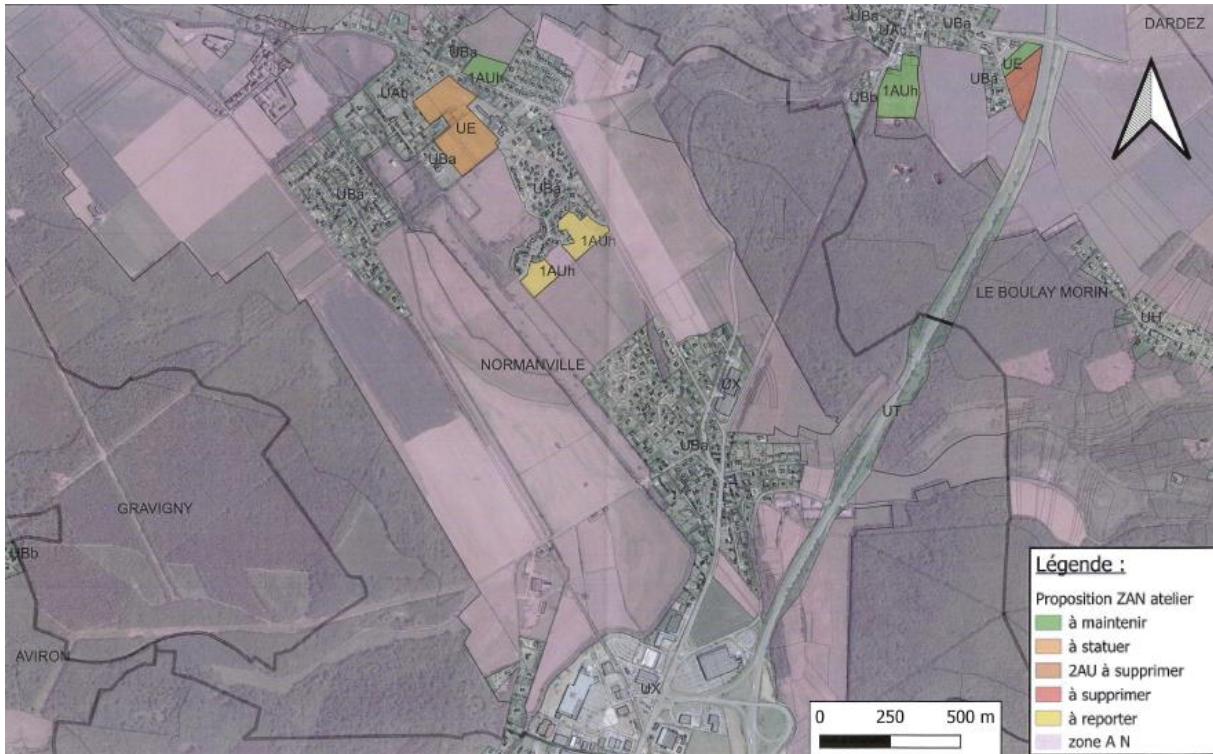
CONSIDÉRANT que le PLUi d'Evreux Portes de Normandie doit intégrer ces objectifs et ainsi se mettre en compatibilité avec le SRADDET Normandie et le SCoT EPN-CCPC ;

CONSIDÉRANT que la procédure de modification simplifiée est menée à l'initiative du président d'Evreux Portes de Normandie ;

CONSIDÉRANT que cette procédure de modification simplifiée a fait l'objet d'une présentation et d'un travail en commun avec l'ensemble des communes de l'agglomération d'EPN ;

CONSIDÉRANT qu'il est demandé à la commune de s'exprimer sur les gisements fonciers proposés à la suppression, au report ou au maintien.

Cartographie Normanville :



Les élus décident :

- Maintien de la Zone UE, en orange sur la carte.
- Maintien de la zone 1AUh (Route de la Vallée), en vert sur la carte.
- Maintien de la Zone 1AUh (Angle rue du Stade et Allée Fleurie), en jaune sur la carte.
- Report de la zone 1AUh (Rue des Fiches Maubert), en jaune sur la carte.

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2025.033 - Volets roulants primaire-garderie

Les membres du Conseil Municipal :

- Donnent un avis favorable au devis :
 - KOMILFO Devis n°23TT00562c
 - Montant HT : 11 083,33 euros
 - Montant TTC : 13 300,00 euros
- Sollicitent une subvention auprès :
 - D'Evreux Portes de Normandie au titre des Fonds de concours

Délibération adoptée à l'unanimité

DB2025.034 – Décision modificative – Volets Roulants Primaire-garderie

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615232 : Entretien et réparations sur réseaux	3 300,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 300,00 €	
D 023 : Virement à la section d'investissement		3 300,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d' investissement		3 300,00 €
D 2181 : BATIMENTS SCOLAIRE PRIMAIRE		3 300,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		3 300,00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		3 300,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		3 300,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité

COMPTES RENDUS

► Commissions EPN

Commission 1 : ATTRACTIVITE

Attractivité économique- Tourisme - Enseignement supérieur & Recherche - Développement des usages numériques – Aménagement du territoire – Mobilités – Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie – Lutte contre les nuisances sonores et la pollution de l'air

Commission 2 : EAU

Eau et assainissement – Grand Cycle de l'Eau – Biodiversité

Commission 3 : EQUILIBRE TERRITORIAL

Equilibre territorial et social de l'habitat - Politique de la ville — CISPD - Cohésion sociale – Emploi –Petite enfance – Accueil des gens du voyage – Fourrière animale

Commission 4 : VOIRIE/GESTION DES DECHETS

Voirie – Stationnement - Gestion des déchets - Propreté

Commission 5 : FINANCES

Finances – Grand équipements

► EPN - Compte rendu de la 3^{ème} commission 13 mars 2025,

► Mon Logement 27 - Domaine de la Combe - Monsieur VIVIER a assisté à l'assemblée générale le 21 mars 2025 afin de résoudre le problème de la vitesse excessive dans le lotissement de la Combe.

Les contrevenants sont connus pas les riverains. Monsieur VIVIER va relancer Mon Logement 27 pour que des courriers soient envoyés aux personnes concernées.

► EPN – Procès-verbal de la 1^{er} Commission du 11 mars 25

► EPN – Procès-verbal du Conseil Communautaire du 1^{er} avril 2025

COURRIER DU MAIRE

► EPN - Récupération des câbles usagers

Anne HEURTAUX et Arnaud
MABIRE vont prendre contact
avec la directrice de l'école pour
cette action



► Monsieur BORDEAU - Chemin des vignes

Monsieur BORDEAU a sollicité Monsieur le Maire pour la vente de sa parcelle AB219. Pour rappel, Monsieur BORDEAU a dénoncé une convention signée le 26 mars 2002 avec les propriétaires de la parcelle AB 219 et la Commune de Normanville. Les termes de cette convention stipulent que le camion de ramassage des ordures ménagères était autorisé à effectuer un demi-tour en tout sécurité, en contre parti la commune de Normanville a renforcé la surface utilisée.



Les membres du conseil municipal maintiennent l'avis donné lors du conseil municipal du 16 novembre 2023 :

Vu le coût de déplacement du compteur, du géomètre et de l'établissement de l'acte administratif par la commune, les élus acceptent le montant de 6 000 euros pour l'achat d'une partie de la parcelle A 219 avec le déplacement des compteurs eau et électricité à la charge du propriétaire. En cas d'acceptation de cette proposition inchangée, et de déplacement des compteurs eau et électricité, préalablement à la reprise, la commune prendra à sa charge le coût du géomètre et établira l'acte administratif d'achat.

► Mail du 1^{er} avril 2025 de Madame Aurélia MAUBOUSSIN concernant le déboisement des berges de l'Iton, pour la renaturation des berges Saint-Gaud. Madame MAUBOUSSIN constate que tous les arbres ont été arrachés et que l'arbre à l'entrée du terrain, rue du Robichon, a été élagué sans ménagement.

Messieurs VIVIER et MABIRE ont contacté le SMABI : les arbres ne pouvaient pas être conservés vu l'aménagement prévu.

► Assemblée Nationale - Courrier de Katiana Levasseur

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- AXA - Proposition Mutuelle santé Communale – Avis défavorable du conseil municipal
- Agenda communal 2026 – Mise au point sur les informations proposées dans l'agenda 2026
- Madame COUVRAT informe les élus que la collecte de printemps de la Banque Alimentaire a atteint 2 150 kgs pour le LECLERC.
- Monsieur VIVIER a rencontré le 8 avril 2025 des riverains de la rue du Cotillet concernant le permis d'aménager SOFIAL, route de la Vallée.
Une alternative sous forme d'esquisse a été proposée, prenant en compte la gestion des eaux pluviales.
Monsieur VIVIER a transmis cette alternative sous forme d'esquisse à SOFIAL. Une rencontre est prévue prochainement à ce sujet.
- Monsieur VIVIER a rencontré Audrey BOULAY de l'Association des Parents d'Elèves « Les Marmots Normanville » et Coralie LAPRESTEY du RPE (Représentant des parents d'élèves)
L'association « Les Marmots » va louer des structures gonflables qui seront installées sur l'Arborétum le jour de la Fête de l'été et la Kermesse de l'école le 21 juin 2025.

Cette action fait partie de la participation à la vie communale de la commune de Normanville.

Monsieur VIVIER indique que l'association devra indiquer clairement que l'utilisation des structures gonflables sera sous la responsabilité exclusive des parents.